



## Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

### Arrêté à l'appui d'une demande de crédit-cadre d'engagement de CHF 200'000.- pour procéder à l'extension et au renforcement du réseau de chauffage à distance en 2021, 2022, 2023 et 2024

Le Conseil général de Lignières,  
Vu le rapport du Conseil communal du 23 novembre 2020,  
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 20 juin 2014,  
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,  
Vu le règlement général de commune du 14 décembre 2017,  
Vu le règlement communal sur les finances du 18 décembre 2014,  
Entendu le rapport de la Commission financière et de gestion,  
Sur proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.-** Un crédit-cadre d'engagement de CHF 200'000.- est accordé au Conseil communal pour procéder à l'extension et au renforcement du réseau de chauffage à distance en 2021, 2022, 2023 et 2024.

**Art. 2.-** Cette dépense sera portée au compte des investissements, et amortie, après déduction des participations forfaitaires uniques aux frais de raccordement des bâtiments, au taux de 3%.

**Art. 3.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Art. 5.-** Le présent arrêté entrera en vigueur à l'échéance du délai référendaire.

Lignières, le 10 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

Antoine Amstutz

Marcel Stauffer